



## Reparations effectuées sans accord ni devis

Par **Dehallas**, le **09/12/2008** à **11:21**

Bonjour,

nous avons déposé notre voiture à notre concessionnaire pour la révision des 50 000Kms.

Ce professionnel a effectué un changement de freins arrière sans nous avertir, sans avoir notre accord ni verbal ni écrit.

Que faire?

Merci.

Par **jeetendra**, le **09/12/2008** à **13:17**

bonjour, en aucun votre accord ne peut se présumer, il n'a prendre à ses frais ses frais [fluo]de réparation effectués sans votre accord[/fluo], s'il vous embête, contactez la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, 60 millions de consommateurs, de telles pratiques abusives sont généralement sanctionnés, le garagiste n'a pas à vous forcer la main, c'est à la limite de l'escroquerie, donc délictuelle, tenez bon, cordialement